

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2018

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, PUTELAT N, GERMAIN C, PERONCINI J, BACHMANN F, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, PUTELAT O

ABSENT EXCUSÉ: CRETIN L, BAJOT F (donne pouvoir à Christian GERMAIN)

Convocations du 25.01.2018

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Nathalie PUTELAT

Auxiliaire : MOREL Charlotte (agent)

A l'ouverture de séance, Mme le Maire demande au conseil de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation des statuts de la Communauté de Communes Usse & Rhône
 - Travaux ancien presbytère : avenants et création d'un logement supplémentaire
- Accord étant donné à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE :

Servitudes de passage : DEL01012018

Mme le maire informe le conseil la nécessité de constituer des servitudes lorsqu'une parcelle privée appartenant à la commune doit être utilisée pour le passage de véhicules ou de réseaux souterrains.

Concernant la réhabilitation de l'hôtel restaurant « le Fartoret » par un promoteur en logements, Mme le Maire propose au conseil de signer une convention de servitude de passage au profit des nouveaux propriétaires pour permettre la circulation des véhicules sortant sur la parcelle communale A 1913. Cette parcelle est déjà d'utilité publique et permettait également l'accès aux véhicules de l'hôtel restaurant.

La convention serait conclue à titre gratuit, et authentifiée, aux frais des nouveaux propriétaires, dans une étude notariale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres décide :

D'APPROUVER cette servitude, à titre gratuit, entre la commune et les nouveaux propriétaires, pour les raisons précitées sur la parcelle communale A 1913 située au chef-lieu,

D'AUTORISER Madame le maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Intégration de certaines parcelles communales dans le domaine public : DEL02012018

Par ailleurs, Mme le Maire demande au conseil de régulariser et intégrer cette même parcelle communale A 1913 dans le domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire à faire le nécessaire auprès des services du cadastre et des hypothèques pour l'intégration de cette parcelle dans le domaine public.

DEL03012018 Dans le même objectif de régularisation dans le domaine public, Mme le Maire propose au conseil de lancer les procédures de régularisation des voiries ou partie de voirie qui ne sont pas intégrées dans le domaine public. Ces régularisations peuvent être réalisées sans passer chez un notaire. La réalisation d'enquêtes publiques ou d'actes administratifs permettent ces intégrations.

Dans un premier temps il est nécessaire de faire procéder au repérage des ces voies par un géomètre.

Le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Mme le Maire à contacter et engager un géomètre pour faire ces piquetages ;

DELEGUE tous pouvoirs à Mme le Maire pour mandater une entreprise chargée d'effectuer les procédures administratives d'enquêtes publiques et/ou de rédaction d'actes administratifs ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les devis afférents à cette procédure ;

DECIDE D'INSCRIRE ces dépenses au budget 2018.

PERSONNEL :

Suite au départ en retraite au 01/02/2018 de Mme TROTTO Viviane, agent du patrimoine, Mme le Maire propose au conseil de modifier le tableau des emplois comme suit :

- suppression du poste d'agent du patrimoine pour 6/35^{ème}

- création d'un poste d'adjoint administratif pour 17.5/35^{ème} (afin d'englober les fonctions d'accueil de la bibliothèque qui ne nécessite pas d'être dans la filière culturelle et pour palier éventuellement à un surcroît de travail administratif)

Le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE ces propositions et sollicite l'avis du comité technique.

Par ailleurs, Mme le Maire informe le conseil du congé maternité à venir de la secrétaire de mairie et annonce qu'un appel à candidature pour son remplacement a été fait pour un recrutement prévu début avril jusqu'à fin septembre.

TARIFS CANTINE/GARDERIE POUR LA RENTREE 2018/2019 DEL04012018

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les tarifs suivants pour la rentrée scolaire à venir :

➤ **Le prix de vente des repas à la cantine scolaire :**

5.40 € le ticket individuel

54.00 € la planche de 10 tickets

➤ **Le prix de vente des cartes d'abonnement à la garderie :**

28.50 € les 30 unités ½ heure (pas d'augmentation)

MODIFICATION DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE : DEL05012018

Après vérification auprès de la trésorerie, une erreur matérielle de trois centimes a eu lieu sur la délibération N°04042016 concernant l'affectation du résultat du budget de l'eau.

Il fallait écrire 35 663.72 € au lieu de 35 663.75 €.

Le conseil à l'unanimité, approuve cette rectification.

INTERCOMMUNALITE : Approbation des statuts de la CCUR DEL06012018

La Communauté de Commune Usse & Rhône par délibération N° cc 01/2018 a voté ses statuts comme suit :

1- Compétences obligatoires :

- Modification de l'article 4-1-3
- Définition de l'Intérêt Communautaire pour les articles 4-1-4

2- Compétences optionnelles :

- Retrait des articles suivants (délibération du 12 décembre 2017) : 5-1-2, 5-1-3,
- Définition de l'Intérêt Communautaire pour les articles 5-2-1, 5-2-2, 5-2-3, 5-3-1, 5-4-1, 5-4-2.

3- Compétences facultatives :

- Retrait de l'article 6-1-2 : Transport à la demande,
- Suppression de l'article 6-6-1 : SDIS

La commune d'Eloise étant membre de la CCUR doit se prononcer sur cette décision.

A l'unanimité le conseil approuve les nouveaux statuts de la CCUR.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE CURE EN LOGEMENTS :

AVENANT N°01/2018 – DEL07012018

Les travaux de renforcements supplémentaires à effectuer par l'entreprise TRUCHET Frères titulaire du lot N°2 s'élèvent à 15846.96 € HT.

Le conseil valide à l'unanimité cet avenant.

LOGEMENT SUPPLEMENTAIRE AU RDC – DEL08012018

Le conseil ayant donné son accord de principe sur la création d'un logement supplémentaire, le maître d'œuvre a fait parvenir son chiffrage précis détaillé ci-après

02	Démolition Gros Œuvre		23 436,52
03	Menuiseries extérieures pvc		5 210,00
04	Plâtrerie Peinture		6 262,36
05	Menuiseries intérieures bois		2 382,00
06	Carrelage Faïence		3 279,45
07	Sols souples		437,04
08	Electricité Chauffage		5 796,30
09	Plomberie		7 108,29
	Modification sanitaires		1 460,16
			<hr/>
	Total Travaux	HT	55 372,12
	Honoraires Maîtrise d'œuvre :		
	Mission Base + OPC 10,5 %	HT	5 814,07
			<hr/>
	TOTAL	HT	61 186,19

A l'unanimité le conseil approuve cet estimatif et autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce marché.

INFORMATIONS / DÉCISIONS DIVERSES :

Le conseil prend acte :

- d'une coupure d'eau prévue le 6 février prochain sur l'ensemble de la commune pour le changement de certains compteurs de secteur,
- de la proposition de la Ligue des Protection des Oiseaux d'installer 10 nichoirs en 2018,
- d'une demande d'autorisation de passage sur la commune pour le tour auto 2018,

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

